



Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1  
Commune de LA SALLE LES ALPES

**n°26.05.05**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 11 juin 2026

**Date d'affichage :** 11 juin 2026

**L'an deux mil vingt-six,**

Le dix-sept juin à dix-neuf heures,

**Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire,**

**Etaient Présents :** Emeric SALLE, Maire

Gilles PERLI, Isabelle PERDRIER, Jean-Michel DELBANO, Sophie PAUMOND, adjoints

Jean-Paul SALLE, Virginie DEMONSSAND, Paul FIGVED, Muriel FINE,

Anaïs BRECHU, Joris TURC, Kevin HAMEL, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusées :**

Mery DUEZ ayant donné pouvoir à Gilles PERLI

Nathalie FORM ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

**Gilles PERLI a été élu secrétaire de séance**

**Objet :** Office de Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier : désignation des représentants du Conseil Municipal au Comité de Direction

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'afin d'assurer une présence lors des comités de direction de L'office de Tourisme, il convient de modifier la représentation de la commune afin de positionner les titulaires et les suppléants en fonction de leur disponibilité. Il est donc proposé remplacer le membre titulaire N°2 et le membre suppléant N°1.

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L2121-33 ;

**Vu** le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-4 à L133-10 et R133-4 ;

**Vu** le statut de commun membre de la Commune de La Salle les Alpes au sein de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier ;

**Considérant** qu'il convient de modifier l'ordre des représentants titulaires et des représentants suppléants du Conseil Municipal au Comité de Direction de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier ;

**Considérant** que l'article L2121-21 du CGCT prévoit que conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

**Considérant** que l'article R133-4 du code du tourisme, qui définit les modalités d'élection des membres du comité de direction des Offices de Tourisme, n'impose pas expressément l'usage du scrutin secret ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'**unanimité** des membres votants :

- **DECIDE** de ne pas procéder à l'élection par scrutin secret ;
- **ELIT** parmi les conseillers municipaux, le membre titulaire N°2 et le membre suppléant N°1 au Comité de Direction de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier :
  - Monsieur Paul FIGVED Membre Titulaire N°2
  - Madame Isabelle PERDRIER Membre Suppléant N°1
- **RAPPELLE** que la représentation de la commune au Comité de Direction de l'Office du Tourisme Intercommunal de Serre-Chevalier est composée, à la suite de l'élection, de la manière suivante :
  - Monsieur Gilles PERLI Membre Titulaire N°1
  - Monsieur Paul FIGVED Membre Titulaire N°2
  - Madame Isabelle PERDRIER Membre Suppléant N°1
  - Madame Nathalie FORM Membre Suppléant N°2

Fait et délibéré en séance le 17 juin 2026

Le Maire,

Emeric SALLE



Le secrétaire de séance,

Gilles PERLI